



15ème législature

Question N° : 45162	De M. Stéphane Peu (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Logement		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >logement	Tête d'analyse >Recours aux cabinets de conseil pour les politiques publiques du logement	Analyse > Recours aux cabinets de conseil pour les politiques publiques du logement.
Question publiée au JO le : 05/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur les différentes études qui ont été confiées à des cabinets de conseil pour préfigurer, accompagner, évaluer, les réformes mises en place dans le champ du logement au cours des 5 dernières années. En effet, les travaux menés par la commission d'enquête sénatoriale sur « l'influence croissance des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques » ont révélé que le secteur du logement avait à travers la réforme des APL, la réforme du tissu des organismes, constitué un secteur pourvoyeur d'activité pour les cabinets de conseil. M. le député s'interroge sur le nombre et le périmètre de ces études, enquêtes ou sondages. Par souci d'exhaustivité, il lui paraît opportun que la réponse que la ministre voudra bien lui apporter prenne également en compte les études, enquêtes ou sondages confiés à des cabinets de conseil par le comité des études de l'ANCOLS, agence placée sous sa tutelle.